



## **Pour le retrait du projet de réforme des retraites Macron-Borne : Mettons les écoles et établissements « à l'arrêt » dès le 7 mars !**

Nos organisations syndicales FNEC-FP FO, FSU, UNSA et SUD Éducation de l'Yonne partagent totalement le communiqué unitaire des confédérations du 11 février : « l'intersyndicale est prête à durcir le mouvement ».

Dans ce communiqué du 11 février, l'intersyndicale nationale interprofessionnelle indique : « (...), si malgré tout, le gouvernement et les parlementaires restaient sourds à la contestation populaire, l'intersyndicale appellerait les travailleurs et les travailleuses, les jeunes et les retraités à durcir le mouvement en mettant la France à l'arrêt dans tous les secteurs le 7 mars prochain. »

D'autant plus qu'avec son « Pacte », le ministre de l'Éducation ne propose que de travailler plus pour perdre moins, tout en remettant en cause les statuts et le tout sous forme de primes qui n'entreront donc pas en compte dans les retraites : raison de plus pour mettre l'Éducation Nationale à l'arrêt !

D'ores et déjà, l'intersyndicale de la RATP appelle à « une grève reconductible à partir du 7 mars afin de gagner le retrait de ce projet de loi ». C'est le cas également dans plusieurs autres secteurs.

### **Les organisations syndicales de l'Éducation de l'Yonne appellent :**

- tous les personnels à se réunir dans les écoles et les établissements pour décider ensemble la grève dès le 7 mars, notamment en participant aux HIS et RIS organisées par l'intersyndicale
- les enseignants du 1er degré à envoyer leur intention de grève pour le mardi 7 mars\*, mais également pour le 8, le 9, le 10, le 13, le 14 mars... Vous trouverez, au dos, un modèle pour le faire
- à participer aux AG éducation qui seront organisées mardi 7 mars matin
- à reconduire la grève dans toutes les écoles et établissements où les collègues le décideront.

Le 21 février 2023

*\*vous avez jusqu'au samedi 4 mars à 23h59 pour l'envoyer*

# DÉCLARATION D'INTENTION DE GRÈVE

Réf. : loi n° 2008-790 du 20 août 2008  
Circulaire n° 2008-111 du 26 août 2008

Je soussigné(e),

NOM : .....

NOM de Jeune Fille : .....

Prénom : .....

Exerçant, des fonctions d'enseignement à l'école :

- Maternelle publique : .....
- Élémentaire publique : .....
- Primaire publique : .....

Commune de : .....

Circonscription de : .....

**Déclare mon l'intention de participer à la grève** mardi 7 mars, mercredi 8 mars, jeudi 9 mars, vendredi 10 mars, lundi 13 mars, mardi 14 mars, jeudi 16 mars...

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

**Signature (obligatoire)**

*A transmettre à l'IEN de votre circonscription :*

- en main propre
- par courrier électronique

**Pour rappel : selon la Loi n°2008- 790 du 20 août 2008 la déclaration d'intention n'oblige en rien se mettre effectivement en grève.**